

# Des nouveautés sur le front de la mobilité :

## MOB-MI et PEP

### CAPL mobilité Île-de-France des adjoints administratifs : affectation 1<sup>er</sup> janvier 2020

- *Rappel des fondamentaux :*

**La publication des fiches de postes est une obligation légale** (art.61 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984) qui doit comporter des mentions obligatoires : codification du référentiel de l'emploi, groupe RIFSEEP, régime horaire, éventuelles sujétions particulières et éventuels avantages liés au poste.

**Au-delà d'une durée raisonnable sur un poste, un avis défavorable du service doit être motivé.** Au-delà, le non-remplacement d'un poste susceptible de devenir vacant ne peut justifier à lui seul un avis défavorable de l'autorité hiérarchique. Un avis défavorable ne doit jamais conduire à ne pas signer le formulaire de demande de mobilité ou à ne pas publier la fiche de poste.

- *Une nouvelle procédure pour candidater sur un poste :*

- 1 **Identifiez les postes qui vous intéressent**

- 2 **Prenez contact avec les services**

dont les coordonnées figurent dans la rubrique « **qui contacter ?** » des fiches de postes publiées susceptibles de vous intéresser.

- 3 **Remplir le formulaire de mobilité**

(3 postes maximum) et recueillir l'avis de votre hiérarchie.

- 4 **Créer un compte utilisateur sur MOB-MI**

(accéder à MOB-MI) et /ou PEP

- 5 **Saisir votre candidature dans MOB-MI en Intranet** (accéder à MOB-MI)

en joignant le formulaire de mobilité et les pièces demandées et justificatives de votre demande.



**ATTENTION, pour être recevables, vos candidatures doivent correspondre aux postes indiqués sur le formulaire de mobilité.**

# Des nouveautés sur le front de la mobilité :

## MOB-MI et PEP

### CAPL mobilité Île-de-France des adjoints administratifs : affectation 1<sup>er</sup> janvier 2020

• *Périmètre concerné :*

- Administration centrale,
- Préfecture d'Île-de-France,
- Préfecture de Police,
- Préfectures des départements franciliens,
- Juridictions administratives franciliennes,
- Services de police et de gendarmerie situés en Île-de-France
- OFPRA



CATEGORIE	OUVERTURE CAMPAGNE	FIN PUBLICATION FICHES DE POSTE	DATE LIMITE CANDIDATURE	DATE CAPL
Adjoint Administratif	26 août 2019	11 septembre 2019	<b>26 septembre 2019</b>	22 octobre 2019

• *CAPN MOBILITES et DÉTACHEMENTS 2019  
pour une affectation pour le 1<sup>er</sup> mars 2020*

CATEGORIE	OUVERTURE CAMPAGNE	FIN PUBLICATION FICHES DE POSTE	DATE LIMITE CANDIDATURE	DATES CAPN
Attaché	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	10 décembre 2019
Secrétaire Administratif	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	11 décembre 2019
Adjoint Administratif	3 octobre 2019	24 octobre 2019	<b>4 novembre 2019</b>	19 décembre 2019
INGENIEUR ST	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	3 décembre 2019
CONTROLEUR ST	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	29 novembre 2019
ADJ TECHNIQUE IOM	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	19 décembre 2019
INGENIEUR SIC	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	17 décembre 2019
TECHNICIEN SIC	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	21 novembre 2019
AGENT SIC	2 septembre 2019	20 septembre 2019	<b>27 septembre 2019</b>	5 décembre 2019